

Affaires courantes

l'est de l'Ontario n'ont pas défendu les intérêts de la région.

Les députés d'en face et le président du Conseil du Trésor nous disaient tout à l'heure que le nombre de fonctionnaires a diminué, et ils en étaient fiers. Selon les conservateurs, c'est une bonne chose que de réduire les services auxquels ont droit les Canadiens.

Au cas où le gouvernement chercherait à leurrer tous les Canadiens, permettez-moi, monsieur le Président, de vous rappeler ce qu'on disait dans un article du *Financial Times*—et je suis sûr que le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor lisent fréquemment cette publication—réimprimé dans l'*Ottawa Citizen*.

Dans cet article, dont j'ai une copie en date du 5 décembre, on parle du nombre d'experts-conseils que le gouvernement a engagés en même temps qu'il réduisait le nombre de fonctionnaires et prétendait faire des économies.

• (1230)

En 1986-1987, le ministère des Approvisionnements et Services—et le ministre est ici pour écouter cela—a dépensé 143 millions de dollars pour retenir les services d'experts-conseils. En 1987-1988, dans la foulée des compressions imposées par le gouvernement, il a dépensé 247 millions de dollars. Voilà les compressions faites par le gouvernement. Il réduit le nombre de fonctionnaires et embauche des experts-conseils, des amis du gouvernement, des personnes employées à contrat ou autrement, pour tenter de faire croire à la population qu'il fait des compressions. Ce n'est tout simplement pas vrai, et il faut le répéter à la Chambre.

Je veux signaler les réductions individuelles que le gouvernement a faites. J'ai mentionné, il y a quelques instants, le gel de projets d'immobilisation qui touchera uniquement la région de la capitale nationale et aucune autre région du pays. Je veux également parler des compressions imposées à la Commission de la capitale nationale. Je sais que mon collègue de Hull—Aylmer en est très bouleversé. Nous avons construit un splendide musée de l'autre côté de la rivière et, maintenant, la construction d'un bon nombre des installations annexes qui doivent l'entourer n'aura pas lieu ou, du moins, sera retardée.

On nous a dit ce matin que la Société canadienne d'hypothèques et de logement imposera des frais modé-

rateurs. Comme mon distingué collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke l'a dit à ce moment-là, cette mesure entraînera des frais supplémentaires pour les municipalités et d'autres personnes qui ont besoin des services de la société. Ce n'est pas une compression ni une économie, mais un transfert du fardeau du gouvernement fédéral aux municipalités.

M. Hopkins: On refile la responsabilité!

M. Boudria: On refile la responsabilité, comme mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke le dit si bien.

Parmi les dispositions que le ministre veut appliquer, il y en a une en particulier que j'aimerais voir retirée. Le ministre parle, dans le document qu'il nous a fait remettre aujourd'hui, de dépôt direct obligatoire pour tous les employés du gouvernement. La disposition s'appliquera aussi aux retraités.

Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait, en toute conscience, dire à une veuve de 73 ans qu'elle doit faire connaître le numéro de son compte bancaire au président du Conseil du Trésor ou à son personnel. Autrement, ses chèques seront annulés. C'est ce qu'on nous a dit ce matin, et ce n'est pas bien. Que le ministre consulte le commissaire à la protection de la vie privée ainsi que d'autres spécialistes et, de grâce, qu'il retire au moins cette disposition.

Il nous arrive de ne pas être d'accord dans certains domaines, mais dans ce cas-ci, j'espère que le ministre comprendra l'impact de cette disposition sur les droits et libertés des Canadiens. Si un fonctionnaire ou moi ne voulons pas de compte en banque, on ne devrait pas nous forcer à en avoir un et à en donner le numéro au président du Conseil du Trésor ou à qui que ce soit. Si le ministre veut l'exiger des nouveaux employés, nous pourrions en parler. Ce n'est pas bien de l'exiger non seulement de ceux qui sont en fonction, mais aussi des bénéficiaires des pensions de retraite, et je mets sérieusement en doute la légalité de cette disposition.

J'espère que le président du Conseil du Trésor est une personne juste et qu'il révisera sa position à ce sujet. J'ai discuté ce matin avec ses collaborateurs et je leur ai proposé de réexaminer cette disposition. Il arrive que des personnes élues jettent un nouvel éclairage sur des documents préparés par les collaborateurs ou les bureaucrates. Je demande au ministre de repenser cette mesure.